

S.I.V.S.C.P.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION SPORTIVE ET CULTURELLE
DU PLATEAU

Procès Verbal

COMITE SYNDICAL

Comité syndical du 13 mars 2025 à 18 h 30

Convocation en date du 28 février 2025

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 10

Présidence : Monsieur René LANNOU

Présents :

. **Bréval** : R. Lannou, M. Abraham, C. Foucault

. **Neauphlette** : P. Prigent, F. Journet, G. Chardon,

. **ST Illiers-la-Ville** : E. Goton

. **ST Illiers-le-Bois** : J. Chatelain, JL Quesnel, E. Chevalier

Absent excusé : A. Monin

Absent : S. Daniel

Secrétaire de séance : J. Chatelain

Le Procès-Verbal de la réunion du 12 décembre 2024 **est adopté à l'unanimité**

2025-01 Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du SIVSCP ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Section de fonctionnement	Montant
A. Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	7 921,18 €
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	9 455,18 €
C. Résultat de clôture de la section de fonctionnement = A+B	17 376,36€
Section d'investissement	Montant
D. Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 8 856,01 €
E. Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	11 811,61 €
F. Solde d'exécution de la section d'investissement N = D+E précédé de + ou -	2 955,60 €
G. Solde des restes à réaliser d'investissement N	0.00
H. Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	2 955,60 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIVSCP à l'unanimité

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du SIVSCP
- **DONNE** pouvoir à Mr le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-02 Délibération d'affectation du résultat

Après avoir constaté :

- Un excédent de fonctionnement 2024 d'un montant de 17 376,36 €
- Un solde d'investissement 2024 d'un montant de 2 955,60 €
- Aucun Reste à Réaliser (RAR)

L'affectation de résultats sera la suivante :

R1068/Investissement : 0 €

R002/Excédent de fonctionnement : 17 376,36 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité**
APPROUVE l'affectation de résultats tels que proposée ci-dessus

2025-03 Délibération portant approbation du Budget Primitif 2025

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

Vu la présentation du Budget Primitif 2025,

Vu le Compte financier unique du SIVSCP pour l'année 2024

Vu la reprise des résultats de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025

Après présentation du budget 2025 par Monsieur le Président, le Conseil Municipal, **à l'unanimité : APPROUVE ET VOTE** le budget primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Primitif 2025	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	60 600,74 €	60 600,74 €
Section d'Investissement	30 283,16 €	30 283,16 €
Total	80 229,77 €	80 229,77 €

FIXE la répartition des participations communales pour l'exercice 2024 comme suit :

Communes	Nbre Habitants	Montant participation
Bréval	2061	23 351,64 €
Neauphlette	886	10 038,60 €
St-Illiers-le-Bois	453	5 132,60 €
St-Illiers-la-Ville	362	4 101,55 €
Total	3762	42 624,38 €

2025-04 Demande de subvention Dotation de Soutient à l'Investissement Local pour la réalisation d'un accès PMR aux terrains de football

M. le Président expose que le coût prévisionnel du projet de réalisation d'un accès PMR, des vestiaires du stade aux terrains de football, est estimé, sur la base de devis, à la somme de 13 929,38 € HT soit 16 175,25 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutient à l'Investissement Local (DSIL)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Source	Type d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DSIL	9 750,55 €	70%
Auto-financement			
Fonds propres		4 178,83 €	30%
TOTAL HT		13 929,38 €	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisible de commencement des travaux : 1^{er} juillet 2025

Durée des travaux : 1 mois

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité**
APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 13 929,38 € HT
APPROUVE le plan de financement exposé
AUTORISE le Président du SIVSCP à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES